



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-127

OBJET : VŒU CONTRE LA HAINE EN LIGNE

DÉLIBÉRATION : 2026-127
SERVICE : SERVICE JURIDIQUE ET VIE DES ASSEMBLEES

OBJET : VŒU CONTRE LA HAINE EN LIGNE

RAPPORTEURS : Farida REBOUH et Simon BRUNEAU

Depuis plusieurs années, notre commune est confrontée à la question des occupations illicites de terrains. Cette situation suscite aujourd'hui de vives réactions, et l'inquiétude des riverains doit être entendue et prise au sérieux.

Mais depuis plusieurs semaines, les réseaux sociaux sont le théâtre de propos d'une tout autre nature : messages de haine, amalgames, appels à la violence et même à la mort, visant des familles roms en raison de leurs origines. Ces mots ne règlent rien. Ils salissent le débat public, blessent des femmes, des hommes et des enfants, et abîment notre humanité commune.

Face à ces dérives, le silence n'est pas une option. Par ce vœu, le Conseil municipal entend affirmer d'une seule voix que la haine n'a pas sa place à Saint-Herblain, ni dans nos rues, ni sur nos écrans.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant la multiplication, ces dernières semaines, sur les réseaux sociaux, de propos racistes, d'amalgames et d'appels à la violence, voire à la mort, visant des familles roms présentes sur le territoire communal en raison de leurs origines ;

Considérant que ces propos ne visent pas des situations ou des comportements, mais des personnes et une population tout entière, et qu'ils participent ainsi d'une stigmatisation inacceptable ;

Considérant que la violence des mots peut ouvrir la voie à la violence des actes, et que la haine exprimée en ligne met en danger des personnes vulnérables, au premier rang desquelles des enfants ;

Considérant que l'article 1^{er} de la Constitution garantit l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, et que la République ne trie pas les êtres humains ;

Considérant que la liberté d'expression, principe fondamental de notre démocratie, ne saurait couvrir la provocation à la haine, et que les réseaux sociaux ne sont pas des zones de non-droit ;

Considérant que la provocation publique à la haine, l'injure et la diffamation à caractère raciste constituent des délits, punis par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ;

Considérant que l'inquiétude des riverains confrontés aux occupations illicites de terrains doit être entendue, mais qu'elle ne saurait en aucun cas justifier le racisme ou l'incitation à la violence ;

Considérant que les commentaires outranciers et la surenchère ne libèrent aucun terrain et ne sortent personne de la précarité, et qu'ils nuisent au contraire à un débat public serein et à la recherche de solutions durables ;

Considérant les valeurs de solidarité, de dignité et de respect qui fondent l'identité de Saint-Herblain et le vivre-ensemble de ses habitantes et habitants ;

Le Conseil municipal de Saint-Herblain :

- Condamne sans réserve la haine en ligne et l'ensemble des propos racistes, stigmatisants ou incitant à la violence qui se sont exprimés ces dernières semaines à l'encontre des familles roms ;

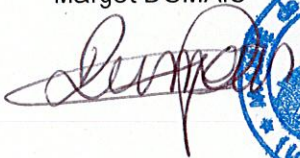
- Affirme que ces propos ne relèvent pas de la liberté d'opinion mais constituent des délits, et que rien ne saurait justifier le racisme, la stigmatisation d'une population ou l'incitation à s'en prendre à autrui ;
- Indique que la Ville signalera à la justice les propos racistes, stigmatisants ou incitant à la violence publiés sur les réseaux sociaux ;
- Rappelle que derrière chaque campement se trouvent des femmes, des hommes et des enfants, et que l'indignité de certaines situations de vie appelle des réponses concrètes, dans le respect du droit, et non des invectives ;
- Appelle chacune et chacun, habitants, acteurs associatifs, élues et élus de toutes sensibilités, à la responsabilité et au refus de la haine, pour faire le choix de l'apaisement, du respect et de la vérité des faits ;
- Réaffirme que fermeté et humanité ne s'opposent pas, et que Saint-Herblain continuera de faire respecter le droit tout en défendant la dignité de chacun, car une ville doit veiller aux deux.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Margot DUMAIS



Le Maire

Bertrand AFFILÉ

